

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 1139

VOL. XXII — No 9



MAI 1938

## L'oeuvre accomplie par les Syndicats Catholiques dans notre province

L'«Illustration Nouvelle» d'hier nous rapportait les attaques lancées contre les Syndicats Catholiques, la semaine dernière à Sherbrooke, par M. Arthur Martel. Ce chef international bien renseigné aurait dit que le mouvement des Syndicats Catholiques «n'était pas nécessaire parce qu'il n'avait pas amélioré le sort des ouvriers».

Les très fréquents voyages de M. Martel aux Etats-Unis l'empêchent de se rendre compte de ce qui se passe dans sa province.

Depuis 4 ans, qui a été la «Cause», en notre province, de l'augmentation des salaires de 7 à 8 millions de dollars pour environ 150,000 ouvriers, si ce n'est le mouvement des Syndicats Catholiques par la loi des conventions collectives qu'il a fait adopter en 1934?

Et malgré l'opposition que faisaient les unions internationales à cette loi, quelles sont celles qui en bénéficient aujourd'hui et qui ne s'en déclarent pas contentes?

Depuis dès le début de la grande crise actuelle qui dure depuis 1931 quel est le mouvement ouvrier qui se prononça le premier, dès lors, en faveur d'une loi du salaire minimum pour les hommes sans protection?

Quels sont ceux qui, 4 ans avant l'adoption de la loi des conventions collectives, en étudièrent le projet et préparèrent l'opinion publique à la recevoir, qui, si ce ne sont les Syndicats Catholiques?

M. Martel ne sait pas que pour avoir fait accepter cette loi — première victoire insigne, sans précédent en notre province contre l'individualisme et le libéralisme économique — il fallait avoir déjà édifié un mouvement syndical ayant le prestige d'avoir toujours diffusé dans le peuple principes et idées les plus sains, les plus justes, les plus clairvoyants et les plus constructifs du bon ordre social.

Après tout cela le mouvement syndical catholique n'aurait pas amélioré le sort des ouvriers de notre province?

Est-ce étonnant aussi que les ouvriers se jettent dans nos bras depuis quelques années comme dit si bien M. Martel?

Quelle meilleure preuve encore de la confiance qu'ils ont pour les prêtres qui se dévouent à notre mouvement comme «conseillers moraux»? Leur oeuvre est là!

Qu'auront donc accompli nos Syndicats Catholiques quand ils auront eux aussi 50 ans d'histoire!

Alfred CHARPENTIER, Prés. gén. C.T.C.C.

## The Canadian Federation of Labour and the Confederation of Catholic Workers of Canada

(From The Labour Review)

Co-operation between the Canadian Federation of Labour and the Federation of Catholic Workers of Canada has developed steadily, with advantage to both, since the first conference between the two central bodies of the national Labour movement was held in 1931. In January 1936 and again in January 1938 representatives of the Federation of Catholic Workers attended the C.F.L.'s interview with the Dominion Government. And now, on 5th April, the Federations have for the first time made joint representations to the Government at Ottawa on matters of general concern to the workers.

It had been intended that at the regular annual meeting with the Government last January the two national Labour Federations would present their case together, but lack of time for preparation pre-

vented the making of a joint submission. Separate interviews were held, each Federation however being accompanied by members of the other's Board, and each intimating the desire for a joint interview at a later date.

The joint delegation on 5th April was received by the Right Hon. Ernest Lapointe, Minister of Justice; the Hon. Norman McL. Rogers, Minister of Labour; and the Hon. C. D. Howe, Minister of Transport. The Canadian Federation of Labour was represented by President Zénon David, Secretary W. T. Burford, and Captain H. N. McMaster (President of Montreal Council). The Federation of Catholic Workers of Canada was represented by President Alfred Charpentier, Secretary Gérard Picard and Executive Board Members Albert Côté

(Suite à la page 2)

## Pour la protection des travailleurs

«Le droit industriel»

La bonne volonté du patron n'est pas un gage suffisant pour la protection et la sécurité du travailleur. L'Etat doit intervenir et c'est ce qui fait l'objet du «droit industriel».

Le droit industriel comprend donc toute la législation du travail, c'est-à-dire toute mesure susceptible d'être prise par un de nos gouvernements fédéral ou provincial pour empêcher que l'ouvrier ne soit assujéti par la nécessité de vivre à un travail dommageable à sa santé physique ou morale, à cause des journées trop longues et du salaire insuffisant.

Il comprend de plus les institutions de prévoyance sociale ou toutes organisations financières créées dans le but d'assurer aux travailleurs une indemnité en cas d'accident, une aide pendant sa maladie, une pension quand il devient inhabile et même une retraite quand il a atteint un certain âge, qu'il ait ou non conservé ses forces.

Au nombre des institutions de prévoyance sociale, il faut compter les lois qui ont pour objet la réparation des accidents du travail, les assurances sociales de toutes sortes, telles les allocations familiales, pensions de vieillesse, etc.

L'Etat intervient quelquefois de concert avec d'autres puissances pour établir des réformes humanitaires et industrielles. C'est là l'objet du droit industriel international.

Toutes les réformes faites au bénéfice de la classe ouvrière ont une répercussion sur le prix du produit. Inutile de dire que le patron qui paierait à ses employés les salaires les plus élevés tout en exigeant d'eux un minimum d'heures de travail ne pourrait sortir victorieux de la lutte qu'il a à soutenir du Japon concurrent

(Suite à la page 2)

## M. Raoul Trépanier devant les jeunes démocrates

UN MOUTON TONDU RESTE UN MOUTON

(par P. GIRARD, organisateur général)

J'ai lu avec peine dans l'«Illustration Nouvelle» du 10 mai les déclarations de M. Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers et du Travail, au cours d'une causerie qu'il a prononcée, en la salle de l'Assistance publique, sous les auspices de l'Association des Jeunes Démocrates du Canada.

Ce chef ouvrier après avoir déclaré que « nous sommes tous des êtres humains, que nous soyons des Chinois, des Juifs ou des Allemands », « que nous devons nous unir au lieu de nous mépriser » en vient à mépriser ses compatriotes, à les traiter de « moutons ». « Il serait temps, déclare-t-il, de nous enlever sept pouces de laine sur le dos ». L'an dernier, on nous montrait, rue Sherbrooke, la race canadienne-française représentée par un mouton ».

Parmi les nôtres, hélas, nous comptons, comme toutes les autres races, des hommes sans caractère, des pâtes molles, des « suiveux », des moutons. Le mouvement ouvrier en donne des exemples trop nombreux. Que penser de ces Canadiens français qui se disent catholiques et patriotes qui, pour suivre la masse au lieu de la diriger, acceptent sans honte le joug des organisations étrangères, les directives des Américains comme si nous n'étions pas capables, ici, au Canada, de nous unir entre nous, de diriger nos propres affaires, d'étudier nos propres problèmes du point de vue canadien?

A côté de ces quelques prétendus chefs, nous avons toute une phalange de chefs ouvriers canadiens qui luttent depuis des années, ne reculant devant aucun sacrifice, bravant les injures et les persécutions de leurs compagnons de travail pour assurer le triomphe de la cause nationale dans le domaine ouvrier canadien. Ces ouvriers comprennent leur rôle de Canadiens; ils entendent continuer les traditions de cette race catholique et française qui a résisté si vaillamment sur les champs de bataille, dans les parlements, à l'école, à l'église, dans la famille, sur la terre comme dans les usines, à tous ses ennemis, à tous les envahisseurs, à tous les assimilateurs.

Ces braves syndiqués continueront à aimer voir figurer dans nos manifestations nationales notre saint patron, précurseur de Christ, représenté comme nous le montrent les artistes chrétiens, sous la forme d'un enfant caressant un agneau sans tache, figure de l'Agneau de Dieu, Notre-Seigneur, Notre Roi, Notre véritable Chef.

Ce n'est pas sur leur dos, que Monsieur Trépanier, chef d'organisations ouvrières américaines, pourra « enlever sept pouces de laine ». Ils ne sont pas des moutons.

Quant à M. Trépanier et ses « suiveux », ils auront beau se laisser tondre, se faire « enlever sept pouces de laine sur le dos... par des Chinois, des Juifs ou des Allemands », ils ne pourront changer leur nature. « Mouton tondu reste toujours mouton ».

## Encouragez le Syndicat des Employés de la Boulangerie et de la Pâtisserie Inc.

CARTE DE TRAVAIL

No. ....

Nom .....

Occupation .....

Contribution ..... Mois .....

Syndicat des Employés de la Boulangerie et de la Pâtisserie Inc.

Président: G. Dubreuil.

Sec.-Financier: J.-M. Goulet.

CONTRAT COLLECTIF

EXIGEZ DE VOTRE VENDEUR DE PAIN SA CARTE DE MEMBRE A DATE

EMILE-NAP. BOILEAU,  
Sec.-trés.

ULRIC BOILEAU,  
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

## ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

## Prêts aux particuliers

Banque d'escompte, la Banque Canadienne Nationale fait surtout des avances au commerce. Mais elle accueille avec la même cordialité les non-commerçants, quelque profession ou métier qu'ils exercent.

Le gérant de succursale étudie toujours avec sympathie les demandes d'emprunt qui lui sont faites par des particuliers honorables et solvables. Adressez-vous à lui avec confiance, même si votre proposition n'a pas un caractère commercial.

### BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$146,000,000  
537 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

Plateau 5151

## ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny  
et St-Christophe.

Tannerie : 4900, rue Iberville

## Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

CHerrier 1300

## I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS  
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

## The Canadian Federation of Labour and the Confederation of Catholic Workers of Canada

(Suite de la 1ère page)

and Maurice Doran. Also in attendance were the Deputy Minister of Labour, Mr. W. M. Dickson, and the Chief Conciliation Officer, Mr. M. S. Campbell.

The delegation urged the Government (1) the enactment of unemployment insurance legislation, including provision against unemployment due to sickness, at the present session of Parliament; (2), the protection of Canadian industry against disruptive agitation by unions directed from the United States; and (3) the amendment of the picketing section of the Criminal Code to prohibit the anti-union practice of picketing where no dispute exists between employer and employed.

In presenting the joint memorandum of the two Federations, Mr. Burford expressed the hope that the Government would consider the delegation's recommendations in conjunction with those submitted in January, which they were meant to supplement and emphasize. It was particularly desired to know the Government's intention with respect to unemployment insurance, and they hoped that the Minister of Labour would be able to give a little more information on this matter than had hitherto been made public, both as to the time of introduction and the terms of the Government's contemplated measure.

In the course of the discussion Mr. Charpentier pointed out that the chaotic situation resulting from the intrusion of United States unions had emboldened some employers to show a cynical disregard for the rights of the workers. One such case was that of the Dominion Textile Company, which had declared its intention to discontinue its contractual relations with the Textile Workers' Federation. Mr. Charpentier produced a letter from this firm, received that week, announcing the adoption of a non-union policy; the letter had been carefully timed to follow immediately upon publication of Judge Turgeon's re-

port on the textile industry. He hoped that the Government would take a serious view of what was obviously an attempt to hold the workers' right to freedom of association as a hostage for ransom through the customs tariff.

Captain McMaster spoke of the subversive activities of a foreign-financed organization among the seamen, and its attempt to sovietize Canada's mercantile marine. Regardless of the existence of agreements between many of the shipowners and the National Seamen's Association, the foreign organization had threatened violent interference with ships carrying N.S.A. crews by anti-union picketing at Canadian and United States ports. He asked the Government to assure protection of the shipping industry, to enable the freely organized Canadian seamen to go on their lawful occasions and to prevent a repetition of the molestation and bloodshed that had occurred last autumn. He felt that the foreign union's incitement to mutiny by subversive leaflets, its interference with the right of seamen to belong to the organization of their choice, and its evident desire to put Canadian shipping in an adverse competitive position warranted firm action in the national interest.

After further discussion in which all present took part, the Hon. Mr. Rogers thanked the delegation for its representations. Although he could not add to the recent statement of the Prime minister regarding unemployment insurance, they could depend upon the Government to proceed with the necessary measures as soon as it was able to do so. He was glad to know that the Federation of Catholic Workers had made representations on this matter to the Government of Quebec. The views expressed by the delegation and the information submitted were of great interest to himself and his colleagues and would be earnestly considered by the Government.

## Un parti travailliste

Aurons-nous encore un parti politique ouvrier dans la province? Les unions internationales auraient décidé d'en former un, a déclaré dernièrement M. Raoul Trépanier. Les lois ouvrières — sous certains aspects, oui — adoptées à Québec l'hiver dernier en seraient la cause.

Ce sera la centième fois peut-être que sera répété cet essai en notre province. On y perdra encore son temps comme par le passé. Dans la campagne ce sera zéro; à Montréal, peu de chose: seuls quelques radicaux et quelques suiveurs parmi les Canadiens français s'y enrôleront.

Nous le comprenons, l'on veut suivre l'exemple de la Fédération Américaine du Travail qui a décidé de lancer une ligue de défense ouvrière dans le domaine politique, donnant en cela la réplique à la C.I.O. L'attitude nouvelle de la A. F. of L. et de la C. I. O. ne doit pas commander celle des ouvriers syndiqués en Canada et encore moins dans la province de Québec.

Ce qu'il faut en notre province pour obtenir une politique ouvrière saine et progressive, ce n'est pas un parti travailliste avec un programme cuisiné dans la neutralité religieuse et dans un béat humanitarisme. Non c'est un vaste parti syndicaliste, un puissant syndicalisme professionnel, désaméricanisé, autonome, national et catholique qui nous obtiendra une législation sociale où l'organisation professionnelle, la liberté syndicale et la liberté du travail seront réglementées selon les droits éternels de la vérité, de la justice et de la charité.

Alfred CHARPENTIER, Prés. Gén. C.T.C.C.

## Pour la protection des travailleurs

(Suite de la première page)

qui paient des salaires très bas et exige de leurs ouvriers un travail d'une très longue durée.

Il en est de même pour les nations qui accompliraient le plus de progrès dans le sens d'une législation sociale; elles courraient le risque d'être vaincues dans le combat économique.

Ai-je besoin d'ajouter pour mieux illustrer ma pensée qu'actuellement des produits venant du Japon concurrence d'une façon injuste les marchandises de fabrication canadienne sur nos propres marchés. Ceci est dû au fait que les ouvriers japonais ne bénéficient d'aucune législation sociale.

Nous croyons donc que la réforme de la condition des classes ouvrières s'opérera plus efficacement par le moyen d'une entente internationale.

Les divers pays devront s'imposer des sacrifices à peu près égaux s'ils veulent réellement assurer la protection des travailleurs sans que leur industrie et leur commerce subissent une trop forte atteinte.

Le Bureau international du Travail de Genève a été institué spécialement à cet effet.

Nous étudierons dans un prochain article l'origine du droit industriel international ainsi que la formation de l'organisme de Genève.

Jean SAY

## Le Komintern soutient le Congrès de Londres

L'agence de presse catholique de Breda communique: "Le comité exécutif du Komintern publie une déclaration dans laquelle il salue le Congrès mondial de la Libre-Pensée à Londres, même, dit-il, si différents milieux qui y participent ne partagent pas les idées de Karl Marx, de Lénine et de Staline. Les camarades du parti communiste dans le monde entier, doivent s'abstenir de toute critique, car le congrès personnifie l'idée du front populaire et il est une étape sur le chemin du communisme. Après la clôture du Congrès des Libres-Penseurs, les partis communistes recevront de nouvelles instructions. Le présidium du comité exécutif de l'Internationale communiste a enfin exprimé sa confiance au présidium de l'Internationale athée."

## VOTRE BARBIER EST-IL UN SYNDIQUE?

1 IMPR. ALLIÉS  
SYNDICATS CATHOL.-NATIONALS  
MONTREAL CAN.

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, ed.

VIGNETTES  
DE TOUS GENRES  
TÉLÉPHONEZ  
MARQUETTE  
4549  
JOUR et NUIT  
la PHOTOGRAVURE  
NATIONALE  
LIMITÉE  
282 RUE ONTARIO OUEST  
PRÉS BLEURY MONTREAL

## Notre délégué à Genève

Nous félicitons le deuxième vice-président de la C.T.C.C., M. Emile Tellier de sa nomination dans la délégation canadienne qui va représenter le pays à la conférence internationale du travail qui va s'ouvrir à Genève le 2 juin prochain.

Le représentant de la C.T.C.C. ne sera encore, cette année, qu'un aviseur technique du délégué gouvernemental. C'est un aviseur du délégué ouvrier que nous avons demandé au Gouvernement Fédéral de nous accorder cette année. Il n'en a rien fait. C'est un droit très légitime que nous devons obtenir. Il n'est pas normal que les représentants des diverses organisations syndicales centrales du pays, autres que celles dans laquelle est choisi le délégué ouvrier, n'agissent qu'à titre d'aviseur technique du délégué gouvernemental, car leur action est nulle.

Il n'en est pas ainsi dans la plupart des autres pays où existent plusieurs tendances syndicales. Si la plus représentative obtient le délégué ouvrier, les autres obtiennent les aviseurs techniques qui doivent l'accompagner. Ce sera plus dans l'ordre quand nous aurons la même chose au Canada.

Bon voyage à M. et Mme Emile Tellier.

Alfred CHARPENTIER

## Evolution ou révolution économique ?

L'économie dirigée — Le Crédit social — Phénomène caractéristique de notre époque: le recul du capitalisme propriétaire et la progression du capitalisme créancier — Faut-il choisir entre Ponce Pilate et Hitler?

La conférence de M. Beaudry Leman devant la Chambre de commerce

M. Beaudry Leman, président de la Banque Canadienne Nationale, était l'hôte d'honneur hier soir de la Chambre de commerce du district de Montréal, à un dîner-causette au Club Saint-Denis, qui réunissait un grand nombre d'hommes d'affaires de Montréal.

Invité à prendre la parole, à l'issue du dîner, M. Beaudry Leman pose tout d'abord la question suivante:

### EVOLUTION OU REVOLUTION

"Sommes-nous les témoins d'une évolution du régime capitaliste, ou les acteurs plus ou moins conscients d'un drame révolutionnaire qui représenterait la fin d'une époque et le début d'une ère nouvelle? Les opinions à ce sujet sont partagées et c'est peut-être l'importance des bouleversements auxquels nous sommes mêlés qui nous donne l'impression d'être en présence d'une révolution économique. Je crois cependant qu'il s'agit plutôt d'une évolution, d'une évolution qui nous paraît d'autant plus grande que nous la voyons de plus près, mais qui n'est pas d'une nature différente de celles qui l'ont précédée."

"Je vous dirai tout de suite, ajoute-t-il, ce qui me fait croire à une évolution plutôt qu'à une révolution: c'est que, dans tous les pays du monde, la nécessité du capital s'affirme. Que le régime politique s'appelle communisme, fascisme, nazisme, monarchisme ou républicanisme, dans la plupart des pays civilisés on cherche à multiplier les moyens de production, les instruments de travail, les méthodes propres à augmenter les rendements tout en diminuant l'effort, et l'on pratique ainsi le capitalisme: les mots changent, les réalités subsistent."

M. Leman rappelle ensuite que des changements très importants se sont produits, depuis le milieu du siècle dernier,

notamment la concentration des capitaux dans les grandes entreprises, le progrès du syndicalisme professionnel et ouvrier et le développement des moyens de transport.

Après avoir déclaré que le libéralisme économique, comme beaucoup d'autres doctrines, est trop absolu, M. Leman fait remarquer qu'il n'a jamais fonctionné conformément à la théorie, puisque l'Etat intervient, depuis des siècles, dans les rapports entre les particuliers.

Nous sommes bien placés, au Canada, pour observer les expériences en cours aux Etats-Unis, en matière d'économie dirigée. L'expérience Roosevelt a donné des résultats partiels et temporaires, mais on constate aujourd'hui que tout est à recommencer. Des expériences de même nature avaient du reste été tentées déjà en Russie, en Italie et en Allemagne où, conformément à des doctrines très différentes et même opposées en apparence, on a mis en oeuvre les mêmes moyens d'action qui aboutissent au même résultat: substituer à la discipline et à l'épargne individuelles et volontaires la discipline et l'épargne collectives et forcées, afin de procurer à la société les moyens de production nécessaires à la satisfaction de ses besoins.

### LA MONNAIE

L'affirmation gratuite que la pauvreté sévit au sein de l'abondance incline beaucoup de gens à chercher un remède aux maux de la société dans la manipulation de la monnaie et dans la multiplication des signes monétaires. Il me semble, dit M. Leman, que c'est là faire fausse route, parce que "le pouvoir d'achat provient, non pas de la monnaie, mais de la production. L'argent est un instrument d'échange, c'est là du moins son rôle principal, et sa valeur se mesure à ce qu'il permet d'acheter. Multiplier

les signes monétaires sans augmenter la production, sans accroître la masse des biens échangeables, est un leurre et une tromperie. L'expérience nous donne à ce sujet des enseignements concluants et répétés. Les assignats de la Révolution française, les greenbacks des Etats de l'Union américaine et les marks allemands devraient pourtant comporter des leçons assez claires pour décourager les initiateurs des prosperity certificates de l'Alberta. J'ai en portefeuille un billet de la Reichsbank, la banque centrale d'Allemagne, émis en 1923, au montant de 100 milliards de marks. Ce billet, qui aurait représenté, en marks d'avant-guerre, presque tout l'or monnayé du monde, valait, à l'époque où l'un de mes amis qui voyageait en Allemagne se l'est procuré, environ cinquante cents et ce n'est plus aujourd'hui qu'une curiosité... et un exemple."

### LE CREDIT SOCIAL

"Soit dit en passant, ajoute M. Leman, puisque nous touchons au Crédit social, il paraît extraordinaire que cette doctrine n'ait pu trouver une terre fertile pour se développer dans la province canadienne de l'Alberta. Pourquoi le parti travailliste anglais ne l'adopte-t-il pas? Ce parti politique n'est pas suspect de pactiser avec les banquiers et autres financiers. Il compte dans ses rangs un grand nombre d'économistes, des intellectuels parfaitement qualifiés pour apprécier les théories du major Douglas. Pourquoi le Crédit social n'a-t-il pas d'adeptes ou d'apôtres aux Etats-Unis, quand vous voyez des personnes de tendances aussi radicales que feu M. Long ou le Dr Townsend prôner des mesures tout à fait subversives? Pourquoi la France, l'Autriche et surtout l'Allemagne et l'Italie, où les dictateurs peuvent tout se permettre, ne recourent-elles pas au Crédit social pour résoudre les graves problèmes avec lesquels elles sont aux prises et instaurer une ère de paix et d'abondance? Pourquoi les pays scandinaves, qui ont un gouvernement socialiste et travailliste, n'adoptent-ils pas la panacée du major Douglas? En Australie, une commission royale, qui vient d'enquêter sur le système bancaire du pays, a fait une étude complète du Crédit social et rejette entièrement les doctrines économiques de Douglas.

"Le dividende social de \$25 par mois, promis par M. Aberhart aux citoyens de l'Alberta, repose sur l'héritage culturel et sur la monétisation des ressources naturelles de cette province. Il est évident que nos devanciers ont travaillé, ont lutté et se sont imposés des sacrifices, pour nous laisser un capital représenté par tout ce qu'ils ont édifié et par la somme des connaissances et des découvertes utiles dont nous profitons aujourd'hui. Il est non moins évident que l'Alberta possède des ressources naturelles, agricoles et minières, d'une très grande valeur et que le travail transformera graduellement en richesse. Mais pouvez-vous concevoir, messieurs, comment il serait possible aux citoyens d'Alberta, d'hériter, non seulement de ce que leurs pères leur ont laissé, mais aussi de ce que leurs enfants produiront? Depuis quand hérite-t-on de ses descendants?"

### LE CAPITALISME CREANCIER

M. Beaudry Leman attire ensuite l'attention de ses auditeurs sur un phénomène caractéristique de notre époque: le recul du capitalisme propriétaire et la progression du capitalisme créancier. "Au Canada, expose-t-il, le total des dettes du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des municipalités et des sociétés privées, s'élevait en chiffres ronds (j'ometts les millions et même les centaines de millions, en 1914, à 2 milliards de dollars; en 1920, c'est-à-dire après la guerre, le total était de 5 milliards; en 1926, de 7 milliards; en 1936, de 10 milliards. En 1914, la dette directe du gouvernement fédéral était de 312 millions; elle était en 1936 de 3 milliards. La dette des chemins de fer, garantie et non garantie par les gouvernements fédéral et provinciaux, était en 1914 d'un milliard, et en 1936, de près de 2 milliards. En 1914, les gouvernements provinciaux devaient directement 165 millions; en 1936, un milliard et demi. En 1914, la dette directe des municipalités s'élevait à 500 millions; en 1936, elle était de 1 milliard et demi. Les sociétés canadiennes, à l'exclusion des chemins de fer, avaient en 1914 une dette obligataire de 400 millions; en 1936, cette dette atteint plus d'un milliard et demi.

Après avoir montré, avec chiffres à l'appui, que dans les autres pays aussi bien qu'au Canada, les dettes publiques absorbent une part sans cesse croissante de la fortune nationale. M. Leman pose cette question:

### PONCE PILATE ET HITLER

"Est-ce à dire que le monde économique se trouve dans l'obligation de choisir entre la doctrine du laisser-faire et celle de l'Etat totalitaire, entre Ponce Pilate et Staline ou Hitler? Est-ce à dire que l'Etat doit se laver les mains en face de toutes les activités justes et injustes qui influencent la vie sociale et économique des peuples, qu'il doit laisser les événements suivre leurs cours? Est-ce à dire, au contraire, que l'Etat doit absorber toutes les volontés individuelles et devenir le seul arbitre de nos pensées, de nos paroles et de nos actes? Encore une fois, faut-il choisir entre Ponce Pilate et Hitler? Nous nous refusons à faire un tel choix. Ce ne serait vraiment pas la peine que le christianisme soit venu rehausser la dignité de l'homme et lui tracer les grandes lignes de ses droits et de ses devoirs pour que l'humanité se replonge d'elle-même dans un servage abject. On peut concevoir, heureusement, entre ces

points extrêmes, un état social dans lequel la liberté ne dégrènerait pas en licence et où l'initiative individuelle contribuerait au bien-être général; un champ d'action où l'individu pourrait mettre en valeur ses qualités d'intelligence, de volonté, de persévérance et d'économie. Il y a, d'autre part, un champ d'action où, sans léser les droits des particuliers, l'Etat peut et doit exercer un droit de regard, afin de corriger les abus dès qu'ils se manifestent et d'où qu'ils viennent, et plus encore aider au progrès général en orientant ou, si vous le préférez, en dirigeant l'activité économique; mais cette orientation et ces directives ne doivent pas prendre le caractère d'une substitution de l'action de l'Etat à celle des particuliers tant que celle-ci ne s'est pas avérée incompétente ou malfaisante.

"La véritable démocratie ne saurait subsister que chez les peuples qui savent s'imposer la discipline indispensable au maintien de l'ordre et consentir les sacrifices nécessaires au bien commun. Lorsqu'une démocratie n'est plus que la représentation parlementaire d'égoïsmes et d'intérêts particuliers, elle est bientôt envahie par des germes de destruction, qui provoqueront graduellement l'effritement et la disparition des libertés démocratiques et même de la liberté tout court.

### L'ECONOMIE DIRIGEE

"L'économie dirigée avec fermeté, compréhension, et qui laisse à l'initiative individuelle une très large part du domaine économique et social, n'a pas fait faillite, conclut-il. Certains Etats ont trop présumé de la force du pouvoir public. Des correctifs et des mises au point s'imposent, mais ces redressements ne peuvent s'effectuer que par une juste conception des droits de l'individu qui n'est ni la propriété ni le créateur de la société. Au risque de paraître vouloir concilier des éléments contradictoires, il nous faut tenter de réaliser une économie libre, sagement dirigée par l'Etat. Gardons-nous des solutions radicales qui entraînent des bouleversements, des perturbations et des désordres, qui préparent la voie à la dictature. Soyons moins orgueilleux dans nos idées, moins égoïstes dans nos ambitions et plus charitables dans nos actes."

(Le Devoir).

**EXIGEZ QUE VOTRE BARBIER SOIT MEMBRE DU SYNDICAT**

Enfin nous l'avons !...

LE DELICIEUX

**SIROP D'ERABLE**

DE QUEBEC

Vous pouvez en tout temps obtenir ce sirop d'excellente qualité provenant directement des érablières du vieux Québec.

**SOYEZ CERTAINS D'OBTENIR LE PRODUIT AUTHENTIQUE** provenant directement des érablières du vieux Québec.

le "CITADELLE" de choix

Si votre fournisseur ne peut vous en procurer, écrivez directement à

**L'Association des Producteurs de Québec**

5, AVENUE BEGIN,

LEVIS, QUEBEC.

Magasin Citadelle, 7950 rue St-Hubert, Montréal, Tél.: DOLLARD 1231

## Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens

Dans le Procès-Verbal du dernier congrès tenu à Jonquière, un vœu a été adopté à l'effet de faire une campagne d'éducation auprès de nos membres sur l'Internationale Syndicale Chrétienne en vue de préparer, s'il y a lieu, l'affiliation de la C.T.C.C. à ladite Internationale.

D'ici le prochain congrès nous allons publier quelques articles sur le syndicalisme international mondial, ce qui nous permettra de situer plus facilement l'Internationale Syndicale Chrétienne elle-même et de montrer quel est son rôle. Avant de commencer cette étude, comme préambule et afin que nos lecteurs puissent se faire tout de suite une idée concrète de ce qu'est la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens nous leur en présentons immédiatement les Statuts:

### STATUTS DE LA CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS

#### ARTICLE 1

Entre les confédérations des syndicats chrétiens des différents pays il est constitué une Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens. Cette organisation ayant un caractère fédératif, respecte l'autonomie des confédérations affiliées. Le siège social est fixé par le congrès.

#### ARTICLE 2

La Confédération adopte les principes chrétiens comme base de sa doctrine et de son action.

Elle constate que l'ordre social et économique actuel est en contradiction sur des points essentiels avec ces principes.

Elle s'efforce de poursuivre la transformation de la société et de l'économie, conformément aux principes qui la guident et en réalisant le programme d'action économique et sociale qu'elle s'est donné.

#### ARTICLE 3

Conformément à ces principes et à ce programme, la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens a pour but notamment:

- d'exercer son influence dans la vie économique et sociale internationale;
- de défendre les intérêts des travailleurs dans le domaine social et économique et notamment dans l'Organisation Internationale du Travail et l'Organisation Economique de la Société des Nations;
- de seconder moralement et matériellement les organisations affiliées, et d'assurer leur collaboration mutuelle;
- de répandre dans tous les pays les idées du syndicalisme chrétien, notamment dans les pays où il n'existe aucun mouvement syndical chrétien;
- de travailler au renforcement du mouvement syndical chrétien international par la création ou l'affiliation d'autres confédérations, par la constitution d'internationales professionnelles chrétiennes et par l'établissement d'une collaboration suivie entre elles et la Confédération.

#### ARTICLE 4

La Confédération s'efforce d'atteindre ce but:

- en organisant et en entretenant un secrétariat international;
- en tenant des congrès, des conférences, des cours, etc.;
- en étudiant les questions d'ordre international entrant dans sa compétence;
- en rassemblant la documentation sur la situation sociale et économique de la classe ouvrière et les autres données utiles à l'accomplissement de la tâche du mouvement syndical;
- en poursuivant la protection ouvrière internationale et en soutenant les droits du travail; en exerçant son influence en faveur de l'acceptation, la ratification et l'application des conventions internationales;
- en favorisant les efforts de l'Organisation Internationale du Travail, pour autant qu'ils sont compatibles avec les principes de la C. I. S. C.;
- en éditant des organes périodiques et toutes publications utiles;
- en poursuivant la réglementation de l'émigration conformément aux principes et aux intérêts qu'elle défend et en favorisant entre ses organisations nationales affiliées toutes conventions à ce sujet.
- en employant tous autres moyens légitimes pouvant concourir directement ou indirectement au but poursuivi par la Confédération.

#### ARTICLE 5

Peuvent être admises comme membres de la Confédération, toutes les confédérations syndicales, qui admettent les principes chrétiens, les statuts et le programme de la Confédération.

La Confédération n'admet qu'une seule confédération pour chaque pays. Toutefois le congrès peut en décider autrement à la majorité des 2/3 des voix valablement émises, après consultation préalable de l'organisation affiliée du pays intéressé.

Toute demande d'affiliation doit être adressée au conseil de la C. I. S. C., qui prend toute décision utile.

Il pourra être fait appel de cette décision au congrès international suivant. Le conseil est tenu de mettre le congrès au courant des affiliations qu'il a prononcées.

(Suite à la page 6)

## Le Syndicat de l'Auto-Voiture

### Le nouveau contrat

Les officiers du Syndicat de l'auto-voiture sont heureux de présenter à leurs confrères un contrat de travail qui est en vigueur depuis le 23 mai 1938. Ce contrat comprend tous les employés de garages, de postes de gazoline, excepté les employés de bureau et les préposés aux pièces de rechange. Nous admettons immédiatement que les salaires ne sont pas excessivement élevés et nous tâcherons de faire admettre par ceux qui seraient tentés de nous critiquer que, dans la situation où nous étions placés, il nous était assez difficile d'exiger plus.

Nous avions à affronter l'Ordonnance no 4, bonne en effet, mais qui ne donnait que \$0.40 de l'heure aux ouvriers compétents. Nous avions à écarter une opposition de la part d'une association de patrons qui a fait des "siennes" pour bloquer notre contrat. C'est donc dire que nous ne pouvions pas exiger de "gros salaires". C'est la première convention collective de travail qui va régir l'industrie de l'automobile, et la ba-

se de \$0.40, 50 et 60 cts de l'heure dans certains cas, et \$0.40, 45, 50 cts dans d'autres cas, est en somme pas trop pire.

Nous avons voulu couvrir par cette convention collective de travail une étendue assez vaste pour mieux protéger l'industrie de l'automobile de la région de Montréal, et ce territoire est divisé en deux zones, à savoir: zone no 1, les îles de Montréal et de Jésus et un rayon de dix milles de leurs limites, la zone no 2, qui comprend toutes les municipalités situées dans un rayon de vingt-cinq milles autour de la zone no 1. Les villes de Lachute, Saint-Jérôme, Joliette, Berthier, Sorrel, Saint-Hyacinthe, Farnham, Saint-Jean, Valleyfield, sont comprises dans la zone no 2.

Nous avons tenu à inclure ces villes dans la convention collective pour empêcher que, dans l'espoir d'un gain de quelques dollars, certains résidents de Montréal ne soient tentés d'aller en dehors de la ville donner à d'autres de l'ouvra-

ge qu'ils devraient garder pour les gens du milieu où ils vivent.

Nous avons toutefois compris qu'il devait exister une différence de salaires entre la zone no 1 et la zone no 2, et que 15% de réduction, applicable tant aux salaires à contrat qu'aux salaires des ouvriers, serait jugée satisfaisante par les parties concernées.

Nous ne saurions terminer ce communiqué sans offrir des remerciements à ceux qui ont travaillé pour faire accepter ce contrat. Les membres devront être reconnaissants à M. H.-T. Lachapelle, l'actuel président de dix termes consécutifs qui sachant très bien que les salaires qui seraient compris dans le contrat, si élevés qu'ils pourraient être, n'atteindraient jamais celui qu'il reçoit, n'en a pas moins continué à se dévouer envers les employés de garages, et dans les heures les plus sombres que le syndicat a traversées, est resté à la tête du mouvement, avec quelques autres officiers tels que les Bourget, Langlois, Viau, Marchand, Lussier, Durand et deux ou trois autres membres, et a maintenu le syndicat en existence.

En octobre dernier, dans un regain de vie, M. Lachapelle est

(Suite à la page 5)

### Tableau des assemblées des Syndicats, 1231 rue Demontigny

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Ménisiers Pressiers de journaux B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Maîtres-barbiers Conseil de Construction Charpentiers en fer Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Conseil d'imprimerie Gantiers Machinistes Plombiers Terrassiers - manoeuvres Cordonniers de boutique	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Portes et châssis	Briqueteurs Plâtriers et finisseurs en ciment Tailleurs de pierre
Employés barbiers Peintres B. Exéc. des cordonniers Laitiers en bois Opératrices et bloqueurs de gants fins Textile	Exécutif des Tramways Fonctionnaires municipaux Tressers (finisseurs d'empaignes).	Monteurs Nos 1 et 7 Auto-Voiture Cuir à semelles Machinistes Distributeurs de pain Tressers (finisseurs d'empaignes)	Conseil Central Maréchaux ferrants et forgerons	Plâtriers et finisseurs en ciment Employés d'hôpitaux Tailleurs de gros gants
Ménisiers Industrie du journal: adressographes expéditeurs distributeurs B. Exéc. des cordonniers Exécutif employés d'hôpitaux Pressiers de ville	Conseil de construction Charpentiers en fer Empl. de la Cité	Monteurs Nos 1 et 7 Cuir à semelles Typos Relieurs Machinistes Plombiers Terrassiers-manoeuvres. Cordonniers de boutique	Cercle Léon XIII (assemblées suspendues pendant l'été) Syndicat des employés de Tramways, section des chauffeurs d'autobus. Portes et châssis Bureau dir. Caisse pop.	Briqueteurs Plâtriers et finisseurs en ciment Lattes métal. Tailleurs de pierre
Fédération de l'imprimerie Peintres B. Exéc. des cordonniers Laitiers en bois Techniciens en prothèse orale Textile	Syndicat des Tramways Tressers (finisseurs d'empaignes).	Distributeurs de pain Auto-Voiture Monteurs Nos 1 et 7 Tressers (finisseurs d'empaignes) Cuir à semelles Machinistes et opératrices Chapeaux Opérateurs et opératrices de gros gants	Conseil Central	Plâtriers et finisseurs en ciment
B. Exéc. des cordonniers.		Monteurs Nos 1 et 7 Machinistes		Plâtriers et finisseurs en ciment

Note: Le Syndicat des boulangers, section de l'intérieur, se réunit le 2e et 4e samedi.  
Syndicat du Textile, le dernier mercredi de chaque mois.  
Association des Postes (au Bureau de Poste) le 3e samedi.  
Assemblée générale des cordonniers le dernier mercredi de chaque mois.

# Chronique syndicale

## Le Syndicat des Travailleurs en chaussures de Montréal, Inc.

Le chroniqueur se sent un peu au-dessous de sa tâche, ce mois-ci. On lui a demandé de resserrer dans sa chronique, les événements, du moins les principaux, du Syndicat des travailleurs en chaussures de Montréal, qui compte déjà dix-neuf ans d'existence. Pour écrire l'histoire complète de ce syndicat, le chroniqueur serait obligé de relire tous les livres des minutes que l'on conserve jalousement comme des papiers de famille, et il n'a pas le temps de le faire.

Il devrait lire encore tous les vieux documents qui se rattachent au mouvement syndical catholique de cette province. Car le Syndicat des Travailleurs en chaussures est un des pionniers du syndicalisme catholique du diocèse de Montréal.

Il fut fondé au mois de juin de l'année mil neuf cent dix-neuf.

Qu'on se reporte à ces années de fondation du syndicalisme catholique dans le diocèse de Montréal pour comprendre tout ce qu'il y avait d'osé de grouper des ouvriers travaillant à de multiples opérations dans la confection des chaussures. Je n'ai pas l'intention dans cette chronique de relever toutes les protestations, tous les défis que l'Union internationale lançait contre les fondateurs de notre Syndicat des Travailleurs en chaussures.

Les fondateurs de notre syndicat, étaient bien résolus d'être les maîtres dans leur métier, de pouvoir organiser leurs confrères dans une union ouvrière conçue et orientée sur un plan national. Ils ne voulaient plus recevoir leurs ordres des chefs étrangers à notre pays, à nos moeurs, à nos coutumes, à nos croyances religieuses, aussi dans les débuts de l'existence de notre syndicat, les chefs internationaux furent longtemps sceptiques sur les résultats de l'effort que faisait un groupe de nos ouvriers pour mettre sur pieds notre organisation. Ils goudaillaient ces vaillants et ces patriotes. Il n'est pas d'injures que certains d'entre eux ne ménageaient à leur endroit. Il me fait plaisir ici, de rappeler les noms de ces fondateurs de notre syndicat, de nos confrères de notre mouvement.

Ils ont bien mérité de leurs confrères de travail d'aujourd'hui, et ces derniers doivent rendre hommage à leur mémoire et à leur dévouement.

Parmi ces fondateurs, ces initiateurs, quelques-uns vivent encore. Que de faits intéressants ils pourraient nous raconter touchant la petite histoire de notre organisation.

Depuis dix-neuf ans que notre syndicat est fondé, combien de services appréciables n'a-t-il pas rendus à nos confrères ouvriers de la chaussure!

Dans l'ordre social, nos chefs se sont efforcés de faire disparaître de l'esprit et du coeur de nos ouvriers les faux principes de la lutte des classes, de la suprématie de la puissance économique, de la neutralité religieuse par des revendications entachées de

laïcisme et de communisme. Nos chefs ont visé d'abord à reformer le sens catholique dans l'intelligence de ceux qui avaient été formés selon l'esprit de l'Internationale, en leur montrant qu'au fond de toute question ouvrière la justice et la charité chrétiennes doivent avoir leur place prépondérante.

Dans l'ordre matériel et économique, ils n'ont pas non plus failli à la tâche, et c'est peu dire en affirmant qu'ils ont relevé à un niveau jamais dépassé, les conditions de salaires et de travail des ouvriers de la chaussure.

En 1933, la première fédération des syndicats des ouvriers de la chaussure était fondée, comprenant deux centres assez importants, Montréal et Québec. Cette fédération progresse de jour en jour. Elle compte aujourd'hui six centres importants, ayant affilié en plus le Syndicat des tanneurs-corrroyeurs de Québec.

L'année 1934 marque une étape importante dans le progrès matériel de la fédération.

Ce fut, cette année, qu'elle signa le premier contrat collectif de travail. Au lendemain de la signature de ce contrat, les membres affluaient dans notre syndicat par centaines; il y avait un réel enthousiasme chez nos ouvriers de la chaussure. Les salaires avaient subi par l'effet de ce contrat étendu à toutes les manufactures signataires ou non, une hausse remarquable; les heures de travail étaient diminuées raisonnablement. Enfin, l'ouvrier de la chaussure était content des conditions nouvelles qui lui étaient faites.

En 1937, ce contrat était renouvelé. Toutes les imperfections du contrat précédent devaient disparaître, celles-ci entre autres: la clause du 20 p. c., où le patron pouvait trouver une échappatoire à ses obligations vis-à-vis de l'ouvrier, la réglementation plus stricte de l'apprentissage. On possédait l'expérience d'application du contrat précédent, on prenait les mesures efficaces pour que les abus ne se répètent plus.

C'est pourquoi, le contrat collectif de 1937, celui-là même d'aujourd'hui, qui régleme notre métier, s'il n'est pas parfait, possède, du moins, bien des avantages pour les travailleurs en chaussures. C'est peut-être pour cela que certains patrons de la campagne se sont efforcés de le combattre de toutes leurs forces. Brefs de Quo warranto, lettres ouvertes aux journaux pour dénoncer ce contrat, conférences à la radio, etc., etc., tous les moyens ont été employés pour le dénoncer et le faire disparaître. Rien de cela n'a réussi. Les tribunaux nous ont donné gain de cause. Et vous voilà, travailleurs de la chaussure, maintenant avec votre contrat de travail dans les mains, criant victoire contre ceux qui avaient juré sa disparition. Ce contrat, cependant, n'est pas perpétuel, il sera, il devra être renouvelé bientôt. Déjà, on prépare la liste de prix des différentes opérations que vous ac-

complissez dans vos sections respectives. Sera-t-il, ce contrat futur, aussi avantageux que le présent, contrat, s'il ne lui est pas supérieur?

Votre futur contrat collectif de travail, c'est vous qui allez le préparer. C'est vous, ouvriers de la chaussure qui allez le reviser, l'étudier, le corriger au besoin, en un mot, l'améliorer. Y songez-vous déjà? Êtes-vous des ouvriers sérieux, des hommes d'affaires avertis qui prévoient les difficultés, qui tâchent de trouver des moyens efficaces pour les surmonter? Si vous ne prenez pas en mains vos propres intérêts en ce qui concerne vos salaires et vos conditions de travail, est-ce le patron qui va les prendre pour vous? Et les ouvriers de votre métier, pris individuellement, sont-ils capables, sont-ils assez forts, pour défendre vos intérêts? Evidemment non. Il n'y a que votre syndicat pour accomplir une tâche si lourde de responsabilité. Et n'oubliez pas que votre syndicat est composé d'ouvriers comme vous tous, vivant dans les mêmes conditions, ayant les mêmes aspirations de bonheur, de bien-être pour les leurs et pour leurs familles. Votre syndicat doit être représentatif, fort au point de vue numérique, il doit représenter la majorité des ouvriers du métier auprès des patrons.

La plus grande injure, la plus grande humiliation qu'un syndicat ait à subir, c'est bien celle adressée par les patrons: "Vous ne représentez pas la majorité des ouvriers concernés dans le métier en ce qui regarde vos revendications". Cette injure, cette humiliation, vous ne la subirez pas, ouvriers de la chaussure, je le sais, vous avez trop de fierté, trop de coeur. Vous allez augmenter vos effectifs, élargir vos cadres, coordonner vos forces et seconder vos officiers et vos chefs. Ces derniers ont besoin de votre appui, de votre encouragement, de votre coopération, comme de vos conseils et de vos cotisations.

Il n'y a pas de fausse honte à le dire et à le proclamer: Si l'argent est nécessaire à tout homme, pour procurer à soi-même et à sa famille les choses indispensables pour vivre, il est encore plus nécessaire à une union, à un syndicat, car le plus souvent, c'est grâce à votre syndicat si vous pouvez gagner un salaire raisonnable, si vous travaillez en relation de vos forces, si vous pouvez procurer à votre famille un certain bien-être. Comptez ce

que vous donnez à votre syndicat, comptez, ou plutôt, multipliez par cent, trois cents, cinq cents, même davantage ce que vous avez fourni en cotisations à votre syndicat et

vous constaterez par vous-mêmes que vous n'êtes pas perdants.

Ernest ST-AMAND, agent d'affaires.

# Le syndicat de l'Auto-Voiture

## Le nouveau contrat

(suite de la page 4)

ses collaborateurs préparèrent un contrat de travail qui fut présenté aux patrons, qui l'étudièrent, y apportèrent des modifications et en dernier lieu, après plusieurs entrevues avec les employés, et conjointement, le signèrent le 26 janvier 1938. Un essor considérable de nouveaux membres encouragea les officiers, qui, enfin, virent leurs efforts couronnés de succès. Le comité de négociation composé des membres Lachapelle, Lebeau, Durand, Paquin, Roussin, S. Georges, Bourget, Dupont, a travaillé, je dirai, bataillé ferme, pour induire les patrons à augmenter de dix à vingt pour cent les taux qu'ils nous offraient en premier lieu, et ils réussirent.

Les patrons ont vaillamment collaboré à la réussite de ce contrat, et nous nous en tiendrons à en mentionner un surtout, qui a dépensé le meilleur de lui-même pour mener à bien cette entreprise, c'est le secrétaire général de l'Association des marchands détaillants, M. Rosario Messier. Un merci s'adresse à M. W. Tremblay et son sous-ministre, M. Gérard Tremblay, ainsi qu'à son secrétaire, M. J. O'Connell-Maher, qui ont fourni à l'agent d'affaires tous les renseignements désirés et une étroite collaboration qui fut utile et appréciée.

L'expérience des autres métiers qui ont passé des conventions collectives nous a prouvé que, la première convention n'est pas parfaite. Il ne pourrait en être autrement de la nôtre. Nous espérons que de-

vant des contretemps qui pourraient survenir, les intéressés sauront à qui s'adresser pour porter leurs plaintes et voir à faire disparaître les obstacles. L'endroit, c'est le Syndicat de l'auto-voiture; la personne, c'est l'agent d'affaires; le temps, tous les jours et tous les soirs, principalement aux soirs des assemblées qui se tiendront, qu'on en prenne note, les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois.

Le succès est assuré à la condition que l'on veuille bien s'entendre, se comprendre. Avant de critiquer, il faut prendre les informations au bon endroit, s'adresser à la bonne personne, et ensuite, il n'y a plus de critiques parce qu'on est satisfait des réponses reçues.

V.-E. DUPONT, agent d'affaires.

"Jura mais un peu tard. Qu'on ne l'y reprendrait plus"

Suivre des conseils mal avisés ou trop attendre est préjudiciable à votre bourse. Ne vous y faites plus reprendre. Confiez le soin de l'installation ou réparations de votre système de chauffage et de plomberie à nos ingénieurs et ouvriers spécialisés.

Téléphone: AMherst 1788  
2114 est, Rachel  
MONTREAL



# FOURRURES

ACHETER CHEZ REID C'EST ACHETER NATIONALEMENT!

Nous manufacturons tous nos manteaux dans notre propre atelier; c'est donc dire que nous sommes à l'abri de toute concurrence.

## TOURS DE COU

Renards argentés, Capes de queues de renard, Martres de Roche, Fitch, etc.

Une visite à nos magasins vous convaincra de nos avancés.

# J.F. REID

Petite annonce mais grande valeur.  
1473 AMHERST CH. 3181

Aimez-vous le bon beurre?

GOUTEZ AU BEURRE

de

**J. Foubert**  
LIMITÉE

FAIT ET LIVRE EN 24 HEURES

## Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens

(suite de la page 4),

### ARTICLE 6

Les confédérations affiliées à la C. I. S. C. conservent leur entière autonomie.

Si sur des questions de principe l'unanimité ne peut être obtenue, les confédérations seront autorisées à faire une déclaration, indiquant qu'elles ne sont pas d'accord avec les résolutions adoptées. Dans ce cas, l'exécution de ces résolutions ne leur sera pas imposée.

### ARTICLE 7

Une Confédération affiliée perd sa qualité de membre :

a) lorsqu'elle donne sa démission. Cette démission doit être adressée au Bureau par lettre recommandée au moins 6 mois avant la fin de l'année; la qualité de membre cesse à la fin de l'année en cours;

b) par suite d'exclusion pour agissements contraires aux statuts de la Confédération, ainsi qu'aux décisions valablement prises par celle-ci et encore en cas de non-paiement de la cotisation annuelle.

La déchéance ne peut être prononcée qu'à un congrès international et au moins par les 2/3 des voix valablement émises. ....

### ARTICLE 2

Les organismes de la C. I. S. C. sont les suivants :

- a) le congrès;
- b) le conseil;
- c) le bureau.

### ARTICLE 9

Le congrès constitue le pouvoir suprême de la C. I. S. C. C'est lui qui détermine le programme économique et social de la C. I. S. C. et les directives de son activité. Le congrès élit le Bureau de la C. I. S. C., dont il contrôle l'activité; il confirme les affiliations et décide des exclusions éventuelles.

Le congrès se compose des représentants des confédérations affiliées. Les fédérations internationales professionnelles seront invitées à envoyer des représentants.

Le congrès se réunit régulièrement tous les trois ans. Il doit être convoqué au moins six mois à l'avance, cette stipulation ne s'appliquant pas aux congrès extraordinaires. Son ordre du jour ainsi que les endroit et époque où il aura lieu sont fixés par le conseil.

### ARTICLE 10

Le congrès prendra connaissance d'un projet financier soumis par le bureau et contenant toutes indications utiles qui lui permettront de fixer les moyens financiers nécessaires pour assurer l'activité de la confédération pendant la période suivante. Sur la base de ce projet financier, le congrès, après examen par la commission financière qu'il doit nommer, fixe alors la méthode de calcul des cotisations.

Le congrès nomme une commission de contrôle, composée de deux personnes, qui examine chaque année les comptes et pièces justificatives du trésorier et qui présente un rapport au conseil et au congrès.

L'exercice social correspond à l'année légale.

### ARTICLE 11

Le droit de vote des confédérations affiliées dépend du nombre des membres pour lesquels la cotisation a été payée l'année précédant le congrès.

Les confédérations affiliées comptant jusqu'à 50,000 membres cotisants ont 1 voix, les confédérations ayant 50,000 à 100,000 membres 2 voix, les confédérations ayant 100,000 à 200,000 membres 3 voix, les confédérations ayant 200,000 à 300,000 membres 4 voix, les confédérations ayant 300,000 à 500,000 membres 5 voix, les confédérations ayant au delà de 500,000 membres 6 voix.

Toute fédération internationale professionnelle dispose d'une voix pour chaque question, à l'exception de celles visées aux articles 10 et 13 et toutes les autres questions ayant des conséquences financières.

Toute élection de personnes a lieu par écrit, à moins que le congrès, à l'unanimité, n'en décide autrement. Si au premier scrutin la majorité absolue des voix (la moitié plus 1) n'est pas acquise, il est procédé à un second tour. Si la majorité absolue n'est pas encore obtenue à ce second tour, on procède à un nouveau tour de scrutin entre les candidats ayant obtenu le plus de voix, le nombre de ces candidats étant le double des personnes à élire. C'est alors la majorité relative qui décide. En cas d'égalité de voix, le sort en décidera.

Tout vote relatif à une proposition quelconque a lieu verbalement. Le vote secret est cependant de droit lorsqu'il est réclamé par trois organisations affiliées au moins. Pour être adoptée, une proposition doit recueillir la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité de voix dans le vote d'une proposition, celle-ci sera rejetée.

### ARTICLE 12

Le conseil se compose des représentants des confédérations affiliées. Chaque confédération a le droit de déléguer autant de membres au conseil qu'elle disposait de voix au dernier congrès.

Le nombre des délégués au conseil des nouveaux membres est également réglé d'après le nombre de voix qu'ils auraient eu si un congrès avait eu lieu au moment de leur affiliation.

(suite au prochain numéro)

## A propos du communisme athée

Les aveux de la presse  
"républicaine" en Espagne

Le "Frente Rojo" (Front Rouge) de Barcelone, organe du parti communiste, publie dans son no du 30 mars 1938, les considérations suivantes:

"Il y a quelques jours des camarades étrangers français sont venus nous rendre visite en observateurs et ont noté les plus petits détails. Ils ont été surpris de constater que les insignes communistes ou anarchistes figuraient sur la plupart des magasins et des usines, et cela leur a donné l'impression que nous poursuivions l'établissement du communisme en Espagne... Nous attirons votre attention, camarades, sur ce que cet état de choses nous fait beaucoup tort dans nos tentatives d'attirer les gouvernements étrangers, même les gouvernements démocratiques... L'Angleterre, dont la décision est particulièrement importante, ne s'inclinera pas en notre faveur tant qu'elle aura l'impression que, par nos collectivisations, nous cherchons à réaliser une révolution de caractère communiste conduisant à la dictature. Même le prolétariat anglais est favorable à un socialisme réformiste... Il n'est donc pas étonnant qu'il ne vienne pas à notre aide... Comment faire pour amener un changement en notre faveur dans l'opinion internationale?... Faire les concessions nécessaires et nous limiter pour le moment à la réalisation de l'unité antifasciste... Il faut enlever tous les insignes; il faut que les collectivisations déjà réalisées soient supprimées.

"Cette ligne de conduite doit être appliquée également vis-à-vis de la zone factieuse. Que se passe-t-il en effet, dans le territoire de Franco? Il occupe les 60 p.c. du territoire de l'Espagne (actuellement 70 p.c. NdR); dans ce territoire, il y a une grande masse de petits propriétaires et de paysans qui forment la majorité du peuple de producteurs. Si ces gens-là apprennent que nous, ouvriers, avons confisqué la petite propriété, y compris la vache, le mulet et le char de la ferme, nous aurons encouragé le fascisme non seulement chez nous, mais encore dans la zone de Franco..."

Une nouvelle officine communiste  
camouflée en propagande  
chrétienne

Sous le titre fallacieux de "Cercle du Livre chrétien" (Christian Book Club), il vient d'être fondé en Angleterre une organisation en contact étroit avec le Cercle nettement communiste du Livre de Gauche (Left Book Club).

L'entreprise nouvelle se propose d'éditer des livres soi-disant de propagande chrétienne, en réalité de propagande rouge pour "mobiliser" tous les éléments progressistes des Eglises "contre la guerre et le fascisme". Le premier livre édité s'intitule: "Le véritable Christ nouvellement découvert et son Evangile dynamique-socialiste". Le Cercle du Livre chrétien s'est placé sous le patronnage du Doyen de Canterbury qui vient de terminer sa tournée de propagande en faveur du bolchevisme et de l'URSS.

L'éditeur Victor Gollancz, bien connu à Londres, est également un des piliers de l'affaire. Grâce à lui, il sera édité une grande quantité de littérature rouge à des prix défiant toute concurrence.

M. Gollancz, avec le consentement du Doyen de Canterbury, a envoyé au clergé anglais une circulaire l'invitant à re-

commander le "Christian Book Club" aux écoles du dimanche, aux catéchismes des jeunes, aux maîtres d'écoles, et à signaler l'entreprise dans les journaux de paroisse.

Il s'agit là évidemment d'une forme particulièrement sournoise et malhonnête de la propagande bolchéviste.

## Encouragez nos annonceurs

### PHARMACIE PINSONNAULT

1390 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS - MONTRÉAL  
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

CLairval 7902

Service courtois et diligent.

### AQUILA LAPOINTE

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —  
Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE  
(Angle William-David)

MAISONNEUVE  
MONTRÉAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII.

TÉL. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

### HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Service jour et nuit

CHerrier 8676

### GARAGE LAMY

LAVAGE, GRAISSAGE, HUILAGE  
et REPARATIONS GENERALES

1310 DEMONTIGNY EST (Entre Panet et Visitation)

### Librairie Beauchemin Limitée

430, rue St-Gabriel — Montréal

LIBRAIRES — EDITEURS — IMPRIMEURS



### GANTERIE

Gilets de cuir      Tricots  
Vêtements de travail      Chemises

Costumes pour le sport,

etc., etc.

### Acme Glove Works Limited

MONTRÉAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

# Cercle Léon XIII

Vingt ans d'existence

Le 13 juin 1938, jour pour jour, il y aura vingt ans que le Cercle Léon XIII aura été fondé dans le sous-sol du presbytère de Saint-Enfant-Jésus du Mile-End par M. l'abbé Edmour Hébert, sur le désir exprimé par S. Ex. Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire du diocèse de Montréal, et avec l'assistance laïque des amis du mouvement, dont les archives ont précieusement conservé ces noms que je cite avec plaisir: MM. Filodim Roberge, Dida-ce Pilon, Hercule Doucet, H. T. Lachapelle, Achille Latreille, Alfred Charpentier, J.-Alex. Thérien, Ernest Thérien, Hubert Côté, Damase Saint-Maurice, Arthur Paquet, Adélar-d Paquet et Adélar-d Séguin.

Parmi ces zéloteurs, la Grande Fauchese impassible a causé de grands vides dont le plus grand est celui de M. l'abbé Edmour Hébert. Son souvenir vivra éternel dans le coeur de coeur de ceux qui l'ont connu et qui bénéficient des bienfaits de son travail acharné et constant pour améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière syndicale catholique.

S. Ex. Mgr Gauthier a eu, certainement, une admirable vision et a fait un choix judicieux quand il désigna ce jeune vicaire et le nomma chef de ce mouvement dont les cadres ne devaient pas connaître de limites.

Nul titre ne pouvait mieux convenir que celui de Cercle Léon XIII, nulle source ne pouvait fournir de directives aussi sûres que cette magnifique et inépuisable Encyclique *Rerum Novarum* qui, après quarante-sept années de sa publication, est toujours d'actua-

lité pour aider à la solution des problèmes sociaux.

Le lecteur, après avoir parcouru cette sublime encyclique, est saisi d'une inexprimable émotion devant la profondeur des sujets traités, devant le génie de l'auteur qui a su, dans sa toute puissante pénétration, non seulement trouver des remèdes aux maux existants en 1891, mais en plus, doué d'une merveilleuse prévoyance, a su dédier à tous ses fidèles de la terre cet illustre communiqué, a su prévoir les maux dont la génération future serait atteinte. En même temps, qu'elle offre aux évêques, aux prêtres et aux chefs laïcs une documentation qui, bien expliquée, sait mettre un frein à la fureur des attaques des ennemis de l'Eglise, elle protège surtout la classe ouvrière contre les vagues déferlantes de ces mouvements en "isme", nés dans le cerveau morbide d'un être exalté qui croit que son importance individuelle pourra guérir à elle seule les maux qui affectent actuellement le monde entier.

Il nous est impossible de passer en revue toutes les oeuvres, toutes les activités, les bienfaits dont le Cercle Léon XIII a été le semeur, le bienfaiteur. Qu'il nous soit permis de rendre un délicat hommage à S. Ex. Mgr Gauthier et à ses admirables lieutenants qui, par de sages conseils, ont guidé le Cercle Léon XIII vers le but pour lequel il avait été créé: la rénovation de la classe ouvrière. Sincère reconnaissance aux laïcs, ardents chefs ouvriers du mouvement syndical qui, en dé-

(Suite à la page 8)

# La Fédération du Textile et la grève

Où sont les véritables amis de l'ordre?

On a depuis longtemps l'habitude de croire l'ordre person-nifié par les patrons et de voir dans le désordre social un fait purement ouvrier. C'est là, évidemment, une simplification excessive des choses. Si on avait une conception plus juste de l'ordre et du désordre, on verrait ici et là une chose qui s'appelle le "désordre organisé" et dont les ouvriers ne sont pas généralement responsables.

Le désordre, comprenons-le bien, ce n'est pas seulement les bagarres, les bris de propriété, les menaces aux personnes. Le désordre, c'est aussi l'acte d'un patron qui refuse justice à ses employés, c'est aussi la dictature économique imposant ses conditions à tous, sous les yeux de gouvernants devenus impuis-sants vis-à-vis la force incontrôlée qu'elle représente.

L'ordre, ce n'est pas la discipline de fer qui impose le silence aux opprimés; ce n'est pas une usine fonctionnant vingt-quatre heures par jour, dont les ouvriers retirent des salaires de famine et les actionnaires des dividendes plantureux; ce n'est pas la fausse paix que l'Allemagne impose partout où elle promène ses mitrailleuses. Non, l'ordre, c'est un agencement qui attribue aux personnes et aux choses leur véritable place et les oriente vers leur fin.

Fût-il cent fois plus riche que Rockefeller, le patron n'a pas le droit de dominer la vie économique et de forcer ouvriers et gouvernements à subir son caprice. Chaque fois qu'il jette la société dans l'alternative de subir son joug ou de goûter l'émeute, il n'est plus à sa place, il devient provocateur et agent de désordre.

Comparé au patron de cette espèce, l'ouvrier participant à une grève juste, opportune et sagement dirigée est un véritable protecteur de l'ordre et de la paix.

La Fédération Nationale du Textile vient de démontrer que ses officiers et ses membres sont beaucoup plus respectueux de l'ordre que ses patrons.

Félicitons nos syndicats catholiques de tenir une conduite aussi digne en face d'un patron qui se montre hostile à l'organisation ouvrière, et qui mériterait pour cela une épreuve comme la grève, si les circonstances la rendaient opportune.

Puisse un tel souci de l'ordre et un aussi bel exemple d'esprit chrétien recevoir leur récompense dans la sympathie active du public et des gouver-

nants, sympathie devant laquelle devront enfin capituler les ennemis de toute organisation professionnelle, ces gens qui ne comprennent pas encore jusqu'à quel point ils se conduisent en véritables ennemis d'eux-mêmes.

Contre leur patron obstiné, les syndiqués demandent au gouvernement certaines mesures de protection, entre autres, une ordonnance de la Commission des salaires raisonnables. Malgré les inconvénients d'une gravité insondable que comporte l'intervention de l'Etat dans la fixation des salaires, cette loi des salaires raisonnables — dans la mesure où on la considère non pas en l'opposition à la loi des contrats collectifs, mais comme un complément de celle-ci — peut rendre service dans des cas comme celui que pose l'obstination des compagnies textiles.

Nous souhaitons que les ouvriers remarquablement bien disposés en face desquels se trouvent ces compagnies reçoivent une libérale mesure de protection; ils la méritent bien.  
Eugène L'HEUREUX

(Extrait de l'Action catholique de mercredi, le 18 mai 1938).

## A propos du communisme athée

Les événements d'Autriche et l'Internationale communiste

En conséquence des événements qui se sont passés en Autriche, l'Internationale communiste a tenu deux séances au cours desquelles le Bureau politique a reproché à la direction de la section autrichienne d'avoir, en cette circonstance, observé une attitude complètement passive. La direction autrichienne a aussitôt réagi et son interprète a été Julius Deutsch, qui, comme on le sait, sert dans l'armée rouge en qualité de général d'artillerie et qui se trouve actuellement à Moscou pour y traiter l'envoi, en Espagne, de matériel d'artillerie. Voici ce qu'il a déclaré: "Le parti communiste autrichien peut proclamer avec orgueil qu'il a bien travaillé pour le Komintern, surtout en Espagne. Si l'on tient compte de la densité de la population autrichienne, le parti a fourni, à la brigade internationale, le plus fort contingent de volontaires. Après quoi, Julius Deutsch a spécifié, à l'appui de ses dires, que le parti communiste autrichien est représenté en Espa-

gne par une brigade de chasseurs alpins, par un noyau important d'hommes affectés au service des chars de combat et par un grand nombre d'officiers. Il a en outre ajouté que, depuis trois mois, le parti a commencé à enrôler des volontaires pour la Chine.

En dépit de ces déclarations, le Bureau politique a continué à lancer ses foudres contre les communistes autrichiens. Le camarade Michner, membre du Bureau, a qualifié de scandaleux le fait que les Autrichiens, assez forts pour pouvoir venir en aide à l'Espagne rouge et à la Chine, n'aient opposé aucun obstacle au nazisme. Ce reproche a provoqué l'intervention d'un des principaux membres de la section autrichienne du Komintern, Alexandre Schonau, qui sert d'intermédiaire et de médiateur entre les communistes autrichiens et le parti social-révolutionnaire. D'après lui, le déclin du Front populaire en Autriche est uniquement dû à ce que les adhérents au parti social-révolutionnaire sont entièrement dominés par les trotskistes.

Pour finir, Schonau a exposé un plan concernant les moyens rationnels de faire une active propagande dans les milieux catholiques et juvéniles de l'Autriche. Il a été décidé que l'on s'efforcera de s'infiltrer dans l'école centrale de la jeunesse autrichienne, dans l'organisation des refuges infantiles, dans celle de la Jeunesse syndicale et, en général, dans toutes les organisations juvéniles.

Inutile de dire que tous ces plans et projets sont destinés à se briser contre la muraille naziste.

## Une opinion américaine sur le bolchevisme

Le "New York Herald-Tribune" du 10 mars écrit: "Il est permis de croire, après les dépositions au procès de Moscou, que des hommes comme Yagoda existent par centaines aujourd'hui en Russie. Un régime pareil, quels que puissent être ses mérites aux yeux des théoriciens marxistes, est un défi à la morale acquise en 2,000 années de civilisation occidentale.

"Si le régime issu de la Révolution russe a débuté comme grande expérience idéaliste, il est devenu une repoussante exhibition des plus bas instincts de l'homme. Personne ne peut justifier la prolongation de son existence et plus vite il disparaîtra, mieux cela vaudra pour les peuples civilisés."

## Changement d'Internationale

On annonce que le parti communiste de Palestine a rompu avec la IIIe Internationale pour adhérer à la IVe (celle de Trotsky), ceci à la suite des procès de Moscou. Signalons que c'est la première fois qu'une section du Komintern se détache de Moscou.

**TAIT-FAVREAU** Limitée  
L. FAVREAU, O.O.D., Président  
**EXAMEN DE LA VUE**  
TROUBLES MUSCULAIRES DE L'OEIL — AJUSTEMENT DES VERRES

*L'Optométriste*  
**LORENZO FAVREAU**

et ses assistants  
Pierre Crevier, Ba.O. et Lucien Hébert, Ba.O.,  
OPTOMETRISTES - OPTICIENS LICENCIÉS  
"Bacheliers en Optométrie"

BUREAU DU CENTRE  
265, rue Ste-Catherine E.  
TÉL. LANCASTER 6703

BUREAU DU NORD  
6890, rue Saint-Hubert  
TÉL. CALUMET 9344

**TOUJOURS**  
le même bon vieux

**GIN CANADIEN**  
CROIX D'OR  
**me lchers**

**MAIS!**  
dans un NOUVEAU FLACON PLAT



**85c**  
10 oz.  
26 oz. \$1.90  
40 oz. \$2.65

Distillé et embouteillé au Canada par  
MELCHERS DISTILLERIES LIMITED  
Montréal et Berthierville

780 RUE PLESSIS (RUE ST-JACQUES)  
MONTY, GAGNON & MONTY  
AMHERST 6900

G. N. MONTY  
P. GAGNON  
G. N. MONTY  
J. A. BOIVIN  
P. E. MARTEL

**POMPES FUNEBRES**

SALONS-MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Le Compagnon Général de Trépan Pontreux, Limitée

8 LAPOINTE, 1100 RUE ADAM, MONTREAL

# Journée Syndicale sous le patronage du Cercle Léon XIII

Dimanche, le 12 juin, à l'édifice des Syndicats Catholiques, 1231, est, Demontigny

Vingtième anniversaire de fondation du Cercle Léon XIII

## Programme de la journée :

à 8 heures a.m. — Grand'messe à la chapelle Notre-Dame-de-Pitié (église Ste-Catherine)

à 10 heures a.m. — Séance d'étude à l'édifice des Syndicats sous la présidence d'honneur de Mgr Conrad Chaumont, v.g., directeur de l'Action catholique du diocèse de Montréal.

à 2 heures 15 p.m. — Séance d'étude sous la présidence d'honneur de M. F. Laberge, un des fondateurs du Cercle Léon XIII.

Conférencier: M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., discussion libre par tous les membres.

## Cercle Léon XIII

(Suite de la page 7)

pit des quolibets, des railleries et des insultes dont ils furent les points de mire, n'ont pas moins continué tout simplement l'éducation sociale de leurs confrères, les orientant, ou mieux encore, les amenant dans le giron des Syndicats catholiques, et ont fait en sorte que, du Syndicat des carrossiers, premier syndicat existant qui fut jadis le lieu de propagande, il soit sorti, pour le seul diocèse de Montréal tout près d'une cinquantaine de syndicats, et au delà d'une quinzaine de mille de syndiqués.

Le Syndicat des carrossiers, appelé aujourd'hui, en raison du progrès moderne, l'auto-voiture, aura joué un rôle important dans les destinées du Cercle Léon XIII. Le premier président de ce syndicat fut un fondateur dans toute la force du mot. Le président actuel continue la tradition, si bien qu'il est en fonction à la présidence depuis dix termes consécutifs et son agent d'affaires a l'insigne et appréciable honneur d'être le président du Cercle.

Le 12 juin prochain, un dimanche, le Cercle Léon XIII commémorera ce vingtième anniversaire par une journée syndicale. Quelques détails restent pour compléter ce programme dont les grandes lignes consisteront ainsi:

Le matin, messe et communion générale; l'avant-midi, une séance du cercle où les dévoués collaborateurs seront invités à raconter leurs souvenirs, l'après-midi, il y aura une séance où seront traités des sujets d'actualité qui tombent sous la juridiction du Cercle.

Nous aimerions à compter sur la présence des hauts dignitaires du diocèse, des aumôniers et chefs ouvriers qui ont participé par leur travail à maintenir et propager les oeuvres syndicales. Semblable au maître de la moisson qui, promenant un regard sur ses champs immenses, éprouve un contentement en contemplant sa moisson d'épis dorés, fruits de son labeur, ces chefs présents, promenant leur vue sur le nombre et la qualité des syndiqués qui furent et sont encore le fruit de leurs incessants travaux, ressentiront une indéfinissable émotion, une in-

## Cercle Léon XIII

(Suite)

mense joie, qui les dédommageront des peines, des contretemps, des injures et des inquiétudes qui ont souvent endolori mais jamais découragé leurs coeurs d'apôtre. Nous prions les syndiqués, tant de Montréal que d'ailleurs, de ve-

nir nombreux, afin que par leur présence, ils prouvent leur reconnaissance à ceux qui, depuis près de vingt ans, avec générosité et dévouement, consacrent leurs énergies et leurs talents au service de la grande famille ouvrière syndicale.

Le président,

V.-E. DUPONT

Votre meilleur intérêt

vous commande d'ouvrir sans tarder un compte

à

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

et d'utiliser tous les services qu'elle met à votre disposition.



6821, St-Hubert, Montréal

CAJumet 0301

SERVICE D'AMBULANCE

**ANTONIO GARNEAU, C.R.**

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

**ETABLIE 1790!**

**EXCELLENTS**  
**la Bière**  
**Dow**  
**AVEC**  
**OLD STOCK**

